



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1875  
RÈGLEMENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT  
SUR UN TRONÇON DU BOULEVARD BÉCANCOUR  
(SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL)**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 15 juin 2026, le règlement numéro 1875 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement sur un tronçon de la route 132 (Boulevard Bécancour, Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 16 juin 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville